

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Sixième session
Genève, 15 – 19 octobre 2018

PROPOSITION RELATIVE A LA CREATION D'UNE NOUVELLE TACHE CONSISTANT A ACTUALISER LES NORMES EXISTANTES DE L'OMPI CONCERNANT LA PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET SUR LA SITUATION JURIDIQUE

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. La délégation de la Fédération de Russie a présenté pour examen à la sixième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS) une proposition relative à la création d'une tâche consistant à actualiser les normes existantes de l'OMPI concernant la publication d'informations sur les droits de propriété intellectuelle et sur la situation juridique. La proposition figure en annexe au présent document.
2. La délégation de la Fédération de Russie propose :
 - a) de créer une nouvelle tâche relative à l'examen des normes ST.6, ST.8, ST.10, ST.11, ST.11, ST.15, ST.17, ST.18, ST.63 et ST.81 de l'OMPI, qui concernent la publication d'informations sur les droits de propriété intellectuelle et la situation juridique et
 - b) d'étendre la norme ST.96 de l'OMPI en y ajoutant des fiches de style XSLT (eXtensible Stylesheet Language Transformation) types pour harmoniser le traitement des données XML.

3. Dans leurs réponses à l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI, les offices de propriété intellectuelle ont indiqué ne pas utiliser certaines normes de l'OMPI car les recommandations qu'elles contiennent sont obsolètes. Au regard des réponses fournies, le CWS a décidé de transférer plusieurs normes de l'OMPI dans les Archives (voir les paragraphes 13 à 18 du document CWS/5/22).

4. À la réunion tenue à Moscou en mai 2018, les membres de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP ont brièvement fait part de leurs données d'expérience en matière de représentation des données ST.96 aux fins de leur publication.

5. *Le CWS est invité*

a) *à prendre note de la proposition formulée par la délégation de la Fédération de Russie, qui figure en annexe,*

b) *à se prononcer sur l'opportunité de créer une nouvelle tâche décrite comme suit : "Examen des normes ST.6, ST.8, ST.10; ST.11, ST.15; ST.17, ST.18, ST.63, et ST.81 de l'OMPI, attendu que les documents relatifs à la propriété intellectuelle sont publiés par voie électronique, et proposition de modifications le cas échéant", comme indiqué au paragraphe 2 et en annexe,*

c) *à créer une équipe d'experts à cet effet et à en désigner le responsable,*

d) *à demander au Secrétariat de publier une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à nommer leur expert au sein de ladite équipe d'experts,*

e) *à demander à la même équipe d'experts de fournir à la septième session du comité un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement de ses travaux et*

f) à tenir compte de la nécessité d'intégrer des fiches de style XSLT types à la norme ST.96 et à examiner les avantages qui pourraient en découler, et à demander à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP de concevoir des fiches de style XSLT types et de les incorporer à la norme ST.96, comme indiqué au paragraphe 4.

[L'annexe suit]

PROPOSITION RELATIVE A LA CREATION D'UNE NOUVELLE TACHE CONSISTANT A ACTUALISER LES NORMES EXISTANTES DE L'OMPI CONCERNANT LA PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET SUR LA SITUATION JURIDIQUE

Document établi par la délégation de la Fédération de Russie

1. À l'heure actuelle, il existe plusieurs normes de l'OMPI relatives la publication d'informations sur les droits de propriété intellectuelle et sur la situation juridique; celles-ci ont été établies il y a longtemps et concernent l'utilisation de documents papier (ST.6 : Recommandation sur la numérotation des documents de brevet publiés, ST.8 : Enregistrement normalisé des symboles de la classification internationale des brevets sous forme déchiffrable par ordinateur, ST.10 : Documents de brevet publiés, ST.11 : Recommandation relative au minimum de tables à insérer dans les bulletins de marques ou à publier en liaison avec ces bulletins, ST.15 : Principes directeurs sur la rédaction des titres d'invention dans les documents de brevet, ST.17 : Recommandation en vue de coder les rubriques publiées dans les bulletins officiels, ST.18 : Recommandation concernant les bulletins de brevet et autres journaux d'annonces de brevet, ST.63 : Recommandation concernant le contenu et la présentation des bulletins de marques, ST.81 : Recommandation concernant le contenu et la présentation des bulletins officiels de dessins et modèles industriels).
2. Parallèlement, la plupart des documents relatifs aux objets de propriété industrielle sont publiés par voie électronique, y compris en ligne, et notamment au format XML dans leur version finale ou intermédiaire.
3. La publication de documents au format XML est souvent source de problèmes liés à l'interprétation des données reçues. Ceux-ci sont étroitement liés aux outils de visualisation utilisés (notamment XSLT, pour les documents XML). Les offices qui procèdent à des échanges internationaux de données doivent prendre part à des entretiens bilatéraux avec chacun des participants à ces échanges afin de fournir des détails relatifs à l'interprétation des informations communiquées.
4. Dans le même temps, aucune des normes XML de l'OMPI actuelles (y compris la norme ST.96) ne contient de recommandation relative à la visualisation des données XML.
5. La délégation de la Fédération de Russie soumet les propositions suivantes à l'examen et l'approbation du CWS :
 - a) Création d'une nouvelle tâche relative à l'examen des normes existantes de l'OMPI concernant la publication d'informations sur les droits de propriété intellectuelle et sur la situation juridique (ST.6 : Recommandation sur la numérotation des documents de brevet publiés, ST.8 : Enregistrement normalisé des symboles de la classification internationale des brevets sous forme déchiffrable par ordinateur, ST.10 : Documents de brevet publiés, ST.11 : Recommandation relative au minimum de tables à insérer dans les bulletins de marques ou à publier en liaison avec ces bulletins, ST.15 : Principes directeurs sur la rédaction des titres d'invention dans les documents de brevet, ST.17 : Recommandation en vue de coder les rubriques publiées dans les bulletins officiels, ST.18 : Recommandation concernant les bulletins de brevet et autres journaux d'annonces de brevet, ST.63 : Recommandation concernant le contenu et la présentation des bulletins de marques, ST.81 : Recommandation concernant le contenu et la présentation des bulletins officiels de dessins et modèles industriels).

- b) Extension de la norme ST.96 de l'OMPI par l'ajout de fiches de style XSLT types pour l'exécution des tâches énumérées au chapitre "Portée de la norme" : dépôt, publication, traitement, etc.

[Fin de l'annexe et du document]